

CFVU du 21 janvier 2021

Délibération CFVU 20210121_01_Approbation du compte-rendu de la CFVU du 7 janvier 2021 ;

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;

Proposition soumise à délibération des membres de la CFVU :

Validation du compte-rendu de la CFVU du 7 janvier 2021 ;

Le compte-rendu est adopté.

Décompte des voix : 31

Décompte des votants : 31

Pour : unanimité des présents

Contre :

Abstention :

Fait à Poitiers, le 21 janvier 2021

La Vice-Présidente Formation,
Présidente de la CFVU,

Noëlle DUPORT



Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.



COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

SEANCE PLENIERE du 07/01/2021

Total des membres élus : 40

Séance présidée par Mme Noëlle DUPORT, Vice-Présidente en charge des formations, Présidente de la CFVU.

Présents ou représentés, y compris la présidente de séance : 34, dont Mme Hall Directrice du CROUS, dont la voix est consultative.

Présents ou représentés :

NOM	PRENOM		
AUBINEAU	Sébastien		1
BELLO	Mattéo	Donne procuration à CHAUSSEREAU-THOMAZEAU Maël	1
BIARDEAU	Théo		1
BOUCARD	Hélène	Donne procuration à MICHEL Julien	1
BOUYER	Jean		1
BROSSARD	Aurélien	Reçoit procuration de LACROIX Ambre-Amandine et DA ROCHA NOGUEIRA Inès	1
CAUET	Sébastien		1
CHAUSSEREAU-THOMAZEAU	Maël	Reçoit procuration de BELLO Mattéo et de CHEVALIER Camille	1
CHEVALIER	Camille	Donne procuration à CHAUSSEREAU-THOMAZEAU Maël	1
CONCOLINO-ABRAM	Bianca	Donne procuration à GIL Sandrine	1
DA ROCHA NOGUEIRA	Inès	Donne procuration à BROSSARD Aurélien	1
DESESSARD	Laurent		1
Directeur/trice du CROUS ou son représentant	Hall		1
DUPORT	Noëlle	Reçoit procuration de RANGER Jessica	1
ESNARD	Catherine		1
GIL	Sandrine	Reçoit procuration de CONCOLINO-ABRAM Bianca	1
HOUNKPE	Berthe		1
IMBERT-FAUCHER	Nathalie		1
KAMDEM	Pierre		1
LACROIX	Ambre-Amandine	Donne procuration à BROSSARD Aurélien	1
LAVAL	Florence		1
LE CORRE	Marine	Donne procuration à RAUTUREAU Killian	1
MAGNANT	Céline		1
MALKA	Claire		1
MARIVINGT MOUNIR	Cécile		1
MICHEL	Julien	Reçoit procuration de BOUCARD Hélène	1
MIGEOT	Virginie		1
MOINARD	Pierre		1
PATRIER	Patricia		1
POUSSARD	Anne-Marie		1
RANGER	Jessica	Donne procuration à DUPORT Noëlle	1
RAUTUREAU	Killian	Reçoit procuration de LE CORRE Marine	1
SARROUILHE	Denis		1
VUILLEMIN	Nathan		1
Total général		34 présents ou représentés, dont une voix consultative	34



Noëlle DUPORT énumère les 8 procurations reçues. Elle précise qu'avec 34 élus présents ou représentés, dont Mme Hall, Directrice du CROUS avec voix consultative, le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- 1- Pour délibération : Approbation des comptes rendus des CFVU des 26/11/2020, 08/12/2020, 15/122020 ;
- 2- Quart d'heure étudiants ;
- 3- Informations générales ;
- 4- Pour délibération : *Appels à projets Région 2021 - Volet Vie Etudiante et Volet Enseignement supérieur* ;
- 5- Pour délibération : *offre de formation BUT* : Liste des Parcours pour chaque spécialité ;
- 6- Pour délibération : *capacités d'accueil Parcoursup* pour l'entrée en 1er cycle universitaire : Bachelor Universitaires de Technologie (BUT 1), sous réserve du dialogue de gestion avec Mme la Rectrice de l'académie de Poitiers ;
- 7- Pour délibération : *congés pour projets pédagogique 2021-2022* : désignation de deux binômes d'experts enseignants élus de la CFVU, rapporteurs pour examen des dossiers ;
- 8- Pour avis avant délibération du CA : *congés pour projets pédagogique 2021-2022* : critères d'attribution.

- 1- Pour délibération : **Approbation des comptes rendus des CFVU des 26/11/2020, 08/12/2020, 15/122020 ;**

La CFVU du 26/112020 a été la dernière présidée par Virginie Laval en tant que vice-présidente Formation et Présidente de la CFVU : les élus présents, ce jour, n'ont pas assisté à cette CFVU.

La CFVU du 8 décembre 2020 a permis de désigner les 4 personnalités extérieures membres de la CFVU.

La CFVU du 15 décembre a donné un avis favorable à la candidature de Mme Noëlle DUPORT aux fonctions de vice-présidente en charge des formations et président de la CFVU. Cet avis a été validé par la délibération favorable du CA du 18 décembre 2020.

Délibération n° CFVU 20210107 01 : Approbation des comptes rendus des CFVU des 26/11/2020, 08/12/2020, 15/122020 :

CFVU du 26/11

Votants :

Suffrage exprimés :

POUR : unanimité des présents

CONTRE :

ABSTENTION :

CFVU du 8/12

Votants : 33

Suffrage exprimés : 33

POUR : unanimité des présents

CONTRE :

ABSTENTION :

15/12

Votants : 33

Suffrage exprimés : 33

POUR : unanimité des présents

CONTRE :

ABSTENTION :

Les 3 comptes rendus sont adoptés, chacun à l'unanimité des présents.



2- Quart d'heure étudiants

Noëlle Dupont propose la parole aux élus étudiants pour savoir si des points doivent être portés à la connaissance des élus de la CFVU.

Théo BIARDEAU : les bibliothèques universitaires fermant à 18 H, les étudiants qui suivent les enseignements à distance dans les BU ne peuvent suivre les cours jusqu'au bout. Il demande si une fermeture postérieure vers 18H30 pourrait être envisagée.

Noëlle DUPORT prend note de la demande et va contacter le Service Commun de Documentation, ainsi que les assesseurs des composantes pour voir si la fin des cours peut être avancée.

Pierre MOINARD a été également saisi par les doctorants d'une demande similaire au sujet de la MSHS. Noëlle DUPORT a également pris note de la demande ;

3- Informations générales

Calendrier des séances de la CFVU

- 7 janvier
- 21 janvier
- 4 mars
- 25 mars
- 8 avril
- 6 mai
- 3 juin
- 24 juin
- 8 juillet

Fonctionnement de la CFVU : sur la base d'un document qui sera remis aux membres de la CFVU.

- Composition : 41 membres : 12 des collèges A, B et Biats, 16 usagers, 4 personnalités extérieures.
- Compétence
- Règlement des séances
- Vote

Informations relatives à la rentrée :

- Les deux dates à retenir
 - o 25 janvier : retour en TD et TP, à demi-jauge de la capacité de la salle, des primo-entrants (L1 et DUT1). Les TP dérogatoires sont maintenus
 - o 8 février : TD et TP à demi-jauge de la capacité de la salle, de l'ensemble des formations.
- Suite à question de Nathan VUILLEMIN, Noëlle DUPORT précise qu'il n'y aura pas de CM, cela n'est pas prévu dans la circulaire ministérielle.
- Suite à question d'Anne Marie Poussard, la date de reprise des TP possible pour les M1 et M2 sera confirmée ultérieurement.
- Mise en place de tests antigéniques en interne dans l'établissement
- En cas d'aggravation : possibilité de modifier les MCCC du second semestre (ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020)
- Motion du CHSCT : pour information, motion qui sera remontée au Rectorat.

Volet immobilier du plan de relance lancé le 3 septembre : sur les 15 projets déposés par l'université de Poitiers, 6 ont été retenus pour un montant total de 5.467.000€. Deux grandes enveloppes : 600K pour le système de chauffage et 4,8M pour l'isolation des bâtiments.



Aides aux étudiants :

- Mise en place d'un numéro vert pendant les vacances de Noël, pendant la fermeture du SSU.
- L'ARS nous a annoncé le versement de 50K pour le recrutement de 2 psychologues pour une année
- Une aide a été versée aux étudiants en situation de précarité pendant la période de fermeture de l'épicerie sociale et solidaire : 60€ par semaine (221 bénéficiaires)
- Le prêt d'ordinateur est maintenu, et complété par la fourniture de clé USB, dans le cadre d'un partenariat avec Emmaus Connect.

Mme HALL directrice du CROUS confirme qu'il n'est pas possible, règlementairement actuellement, d'ouvrir les restaurants du CROUS selon les modalités habituelles. Elle précise que la semaine précédant les vacances, l'activité était égale à 20% de l'activité habituelle. Elle rappelle que la vente à emporter a été développée, y compris le soir, et que les commandes par le net sont possibles.

Appel à projets « égalité des chances/cordées de la réussite ». Deux composantes ont été lauréates :

- L'IUT 16 : cela va permettre l'accueil de 90 collégiens et lycéens pour des journées d'immersion
- L'IUT 86 : Cette fois, 130 lycéens et collégiens sont concernés, là aussi pour des journées d'immersion, mais aussi pour une participation au projet Drone.

Sébastien CAUET intervient pour préciser que l'IUT propose depuis une vingtaine d'année des projets de ce type.

Conséquence du Brexit :

- Statu quo pour cette année : les candidats britanniques passent par Parcoursup
- Mais s'ils sont acceptés, il leur faudra demander un visa de longue durée
- Et ils devront s'acquitter des droits différenciés des étudiants hors UE

En réponse à Julien MICHEL : l'exonération des droits différenciés, qui est une politique forte de l'établissement est, et sera délibérée au CA, instance qui décide de tous les éléments budgétaires.

Le texte relatif à la certification en langue anglaise

- En date du 5 janvier
- Un prestataire privé est retenu : peopleCERT
- Nécessaire à la diplomation
- 5 mentions du DUT et mentions LEA et LCCER concernées pour 2021
- Toutes les mentions de DUT et de L en 2021-2022

4- Pour délibération : **Appels à projets Région 2021 - Volet Vie Etudiante et Volet Enseignement supérieur**

Noëlle Dupont passe la parole à Lydie Ancelot et Sybille Lajus pour la présentation des demandes qui ont été déposées dans les deux volets.

Avant la présentation des projets en tant que tel, Lydie Ancelot rappelle les conytranites de ces AAP, aussi bien en termes de contenu, que de financement. Un co-financement est obligatoire. Il est assuré par ELANS pour le volet enseignement supérieur, et par la CVEC pour le volet vie étudiante.

Volet enseignement supérieur, 10 projets sont proposés (le détail de chacun d'eux est disponible dans les documents mis à disposition des membres de la CFVU) :

- **FAB_NUM** - Jean-Marie PAILLOT, IUT 16
- **DATA Challenge by IRIAF**, porteur Marc-Hubert DEPRET, IRIAF
- **Analyse de polluants à l'état de traces (ANAPOLTRACE)** – Karine De OLIVIERA VIGIER, UFR SFA
- **Implantation de numérlabs***, porteur Myriam MARCIL et Frédéric DUTON (SCD)



- **PREPAPIX*** – Fatiha IDHMAND, UFR Lettres et Langues
- « **Solution Scenario Cyber Range** » - Jean-Marc BASCANS, IRIAF
- **MOVEMENT (MObilité hybride pour le déVEloppeMent des compéTENces Transversales)** * – François LECELLIER, pilote de l'axe « accompagnement renforcé », NCU ELANS
- « **AVEC** » : **Accompagner les étudiants dans la Valorisation de leur parcours Et de leurs Compétences** *- : Lydie ANCELOT, Pilote de l'axe « Approche par compétences et diversité pédagogique », NCU ELANS
- **OBSERVATOIRE DYNAMIQUE DE LA SANTÉ DES JEUNES (2021-2023)** - Guillaume TEILLET, INSPE Niort
- **RESEAU CMI NOUVELLE AQUITAINE***, Etablissement porteur : Université de PAU ; établissements partenaires : Université de BORDEAUX, Université de La Rochelle, Université de POITIERS

Volet vie étudiante, 3 projets (Contre 4 prévus initialement) sont proposés (le détail de chacun d'eux est disponible dans les documents mis à disposition des membres de la CFVU) :

- **Bravo** : – **Bienvenue aux Réfugiés, Améliorer leurs Vies sur le territoire** – Julie RANÇON, Centre FLE, UFR Lettres et Langues.

Patricia PATRIER demande si les cours sont en anglais : il est répondu positivement.

- Travail en groupe, lieux de vie et espaces d'études accueillants. Myriam MARCIL, Frédéric DUTON, SCD
- Serious Escape Game (SEGam) – Nolwenn TRICAUD-MALHERBE, Florent JABOUILLE, pole handicap

A l'issue des présentations, il est proposé aux membres de la CFVU que l'ensemble des projets soient déposés à la Région.

Il est précisé en séance que les cofinancements CVEC des projets du volets vie étudiante sont sous réserve de la validation de la prochaine commission CVEC.

Délibération n° CFVU 20210107_02 – Délibération de la CFVU relative au dépôt des projets Volet enseignement supérieur et vie étudiante : appels à projets région 2021

Votants : 33

Suffrage exprimés : 33

POUR : unanimité des présents.

CONTRE :

ABSTENTION :

Avis favorable de la CFVU avant dépôt des dossiers à la Région.

5- Pour délibération : offre de formation BUT : Liste des Parcours pour chaque spécialité

Avant de soumettre au vote les parcours et les CAL, Noëlle Duport souhaite faire une présentation de la réforme des BUT.

Si auparavant chaque spécialité de DUT était mono-parcours (sauf GEA), et se déroulait en 2 ans, la réforme induit deux modifications :

- La durée est désormais de 3 ans
- Chaque mention de BUT a le choix plusieurs parcours, parcours qui ouvriront en BUT2 (pour certaines mentions, les parcours ouvrent dès le BUT1, mais aucune de ces mentions n'est portée au sein de notre établissement.



Ces éléments amènent à constater qu'il y a un fort risque que cette réforme se traduise par une augmentation du volume des heures d'enseignement. Or il est clairement dit par le ministère que cette réforme doit se faire à coûts constants.

Dès lors, la prudence s'impose dans les décisions prises aujourd'hui, et les règles de travail qui ont demandées aux deux IUT sont les suivantes :

Il est précisé en séance que les référentiels de formation, et les programmes nationaux ne sont pas encore parus

Pour la campagne Parcoursup 2020-2021 :

- Que la CAL + redoublants soit un multiple entier de la taille d'un groupe de TD (*taille déterminée par PN : 26 pour BUT secondaire et 28 pour BUT tertiaire*)
- Que la CAL soit suffisante pour alimenter le nombre de parcours demandés, nb de groupes TD \geq nombre de parcours proposés
- Ouverture en alternance proposée à partir du BUT2 ou BUT3 (pas d'alternance en BUT1)

De plus, Noëlle Duport souhaite faire valider un principe de Clauses de revoyure

- ☐ Pour les étudiants qui entreront en BUT2 en 2022 :
 - Que l'ouverture effective des parcours en BUT2 soit conditionnée aux intentions d'inscription des étudiants en BUT1, sur la base d'une enquête menée par le pôle Formation en avril-mai.
 - Si nombre d'étudiants < taille d'un groupe de TP : non ouverture
- ☐ Pour la campagne Parcoursup 2021-2022 (*étudiants qui entreront en BUT2 en 2023*)
 - Que la liste des parcours proposés en 2021-2022 soit amendée par rapport à celle établie aujourd'hui, en fonction des intentions d'inscription des étudiants qui seront en BUT1, sur la base d'une enquête auprès d'eux.

Les propositions faites par les deux IUT sont ensuite présentées aux membres de la CFVU, au regard des principes ci-dessus :

Celle de l'IUT16 sont en cohérence avec ces éléments, avec toutefois une attention sur la mention MMI, qui offre une CAL un peu juste pour alimenter 3 parcours. Cependant, lors de l'échange qui a été mené, il a été démontré par le département que ces parcours se justifient par le position socio-économique d'Angoulême : ces formations sont très en lien avec le pôle Images. De plus, ces parcours ne commencent qu'en BUT3, et une garantie de maîtrise des heures a été apportée.

La proposition est donc soumise au vote en l'état.

Si la majorité des propositions faites par l'IUT 86 sont en ligne avec les principes, 3 points d'attention doivent être soulevés :

- Il n'est pas raisonnable de demander l'ouverture de deux formations en formation par alternance dès le BUT1. Plusieurs arguments peuvent être avancés.
 - L'alternance a notamment du sens dans une logique d'insertion. Or cela supposera ici que les étudiants trouvent des contrats de 3 ans, ce qui n'est pas dans la culture des entreprises (du moins pas encore), difficulté accrue par le contexte économique et sanitaire. Faire le pari que les candidats trouveront une alternance dans les mois avant septembre est une gageure. De plus, les BUT vont avoir à faire à un nouveau public : des bac généraux « nouvelle formule », et davantage de bac techno (puisque le texte impose désormais au moins 50% de bacheliers technologiques). Le travail des BUT va devoir être de « lisser la marche » à franchir pour ces étudiants, et en ce sens, les avoir en formation initiale pendant un an, pour les initier aux méthodes de travail universitaires par exemple, semble plus raisonnable dans une logique de réussite étudiante.
- Une mention présente une CAL de 35 pour alimenter deux parcours, ce qui constitue un vivier trop petit.
- 2 mentions (HSE et GTE) présentent des CAL qui ne constituent pas des groupes de TD entiers. Ce point est cependant mineur par rapport aux deux autres.

Sur la base de ces éléments, sont proposés au vote :



- Pour l'aspect parcours : la proposition faite, à l'exception de la mention Réseau et Télécommunication, pour laquelle un seul parcours sera affiché en lieu et place des deux demandés
- Pour l'aspect CAL : ne pas retenir les 26 places proposées en formation par alternance pour les mentions Génie électrique et industriel (13) et Génie mécanique productive (13)

Intervention de Sébastien CAUET, élus de la CFVU mais également directeur adjoint de l'IUT :

- La capacité d'accueil est toujours remplie à deux ou trois étudiants prêts.
- Les BUT vont induire une augmentation d'environ 20 % des étudiants en DUT : il s'interroge sur la notion de coût constant
- L'IUT a 30 ans d'expérience dans le domaine de l'apprentissage. Il explique qu'il existe une difficulté à ouvrir une formation en apprentissage seulement à partir du BUT2 : les étudiants qui sont entrés en BUT1 en formation initiale n'ont pas pour idée de faire une formation en alternance, et il y a donc un risque de ne pas avoir suffisamment de candidats. Au contraire, si la formation est en apprentissage dès le BUT1, là, ce sont vraiment des étudiants attirés par l'apprentissage qui sont sélectionnés.
- Sébastien CAUET : pour la mention réseau et télécommunication, il précise que les partenariats sont actuellement sur le parcours Réseaux Opérateurs et Multimédia, mais que ce parcours n'est pas suffisamment attractif pour remplir la formation. C'est pour cette raison que la demande était d'ouvrir également le parcours Cybersecurité. Après confirmation de l'équipe pédagogique seul le parcours Réseaux Opérateurs et Multimédia est retenu pour ouverture à la rentrée 2022 : le département souhaite ouvrir ce parcours, très attractif pour les étudiants, et pour soutenir la concurrence vis-à-vis des autres IUT, qui vont massivement ouvrir ce parcours

Pour Julien Michel, il est confirmé que le coût de la réforme doit être constant sur le périmètre DUT et licence pro.

Délibération n° 20210107 03 – Délibération de la CFVU relative à l'ouverture des parcours en 2022-2023 des spécialités de Bachelors Universitaires de Technologie année 2

Votants : 33
Suffrage exprimés : 33
POUR : 30
CONTRE : 3
ABSTENTION : 0

La mesure est adoptée

6- Pour délibération : capacités d'accueil Parcoursup pour l'entrée en 1er cycle universitaire : Bachelor Universitaires de Technologie (BUT 1), sous réserve du dialogue de gestion avec Mme la Rectrice de l'académie de Poitiers ;

Il est précisé en préambule que les capacités d'accueil Parcoursup sont hors redoublants, et que c'est le recteur de région académique qui in fine doit valider ces capacités de BUT 1. Les recteurs ont pour consigne de ne pas baisser les capacités Parcoursup.

Virginie MIGEOT : avec la réforme du baccalauréat en cours, il est difficile d'estimer les flux et l'attractivité auprès des étudiants.



Délibération n° CFVU 20210107 04 – Délibération de la CVU relative aux capacités d'accueil des Bachelors Universitaires de Technologie année 1 pour l'année universitaire 2021

Votants : 33
Suffrage exprimés : 33
POUR : 30
CONTRE : 3
ABSTENTION : 0

La mesure est adoptée.

7- Pour délibération : congés pour projets pédagogique 2021-2022 : désignation de deux binômes d'experts enseignants élus de la CFVU, rapporteurs pour examen des dossiers ;

Pour la deuxième année consécutive, les enseignants et enseignants chercheurs peuvent déposer une demande de congé pour projet pédagogique. Si accordé, ce congé est d'une durée d'un semestre, et est destiné à la mise en place de transformations pédagogiques. Les dossiers déposés seront examinés par un binôme d'experts issus de la CFVU, du même collège que le demandeur.

A cet effet, il nous faut désigner un binôme pour le collège A et un pour le collège B.

Nous avons reçu les candidatures suivantes :

- Collège A :
 - o Sandrine GIL (secteur 2)
 - o Laurent DESESSARD
- Collège B :
 - o Pierre MOINARD (secteur 2)
 - o Florence LAVAL (secteurs 1 et 4)

Délibération n° CFVU 20210107 05 – Délibération de la CVU relative à la désignation d'experts enseignants élus de la CFVU rapporteurs des dossiers de demandes de congés pour projet pédagogique 2021-2022

Votants : 33
Suffrage exprimés : 33
POUR : à l'unanimité des présents
CONTRE :
ABSTENTION :

La mesure est adoptée.



8- Pour avis avant délibération du CA : *congés pour projets pédagogique 2021-2022* : critères d'attribution

Noëlle Duport présente, pour discussion, les critères qui ont été retenus l'année dernière.

- Contexte et/ou place et intérêt de l'initiative au regard des pratiques existantes et de la politique pédagogique et de formation de l'établissement
- Contexte et/ou place de l'initiative au regard des pratiques existantes et de la politique pédagogique et de formation de la composante et/ou de l'établissement
- Positionnement du projet dans le contexte national ;
- Objectifs notamment en matière de dimension novatrice du projet, d'accompagnement à la réussite des étudiants, d'évaluation par les étudiants des enseignements, de création de nouveaux contenus, de transformation des pratiques pédagogiques et des situations d'apprentissages ou encore usage d'outils numériques ;
- Modalités de réalisation du projet ;
- Résultats attendus ;
- Acteurs impliqués / partenaires pédagogiques ou socio-économiques ;
- Nombre d'usagers pouvant bénéficier du projet et niveaux de diplômes concernés ;
- Possibilité de diffusion et d'essaimage des réalisations et des pratiques nouvelles.

Discussion sur ces critères.

Avis n° CFVU 20210107 06 – Avis de la CVU relatif aux critères d'attribution permettant d'apprécier les candidatures au congé pour projet pédagogique 2021-2022

Votants : 33

Suffrage exprimés : 33

POUR : favorable à l'unanimité des présents

CONTRE :

ABSTENTION :

Avis favorable de la CFVU avant transmission au CA.

Prochaine CFVU, **le jeudi 21 janvier 2021 à 14 heures 45**

La séance se termine à 17H10

La Présidente de la CFVU,

La secrétaire de séance,

Noëlle DUPORT

Christine LOUBET